

Il y a lieu de présumer également que le Comité continuera de fonder ses travaux sur les principes directeurs élaborés par le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale au paragraphe 52 du rapport commun qu'ils ont présenté au Comité spécial, le 2 juin dernier, et qui ont déjà fait l'objet de commentaires de la part d'un grand nombre de délégations.

Monsieur le Président, les déclarations prononcées jusqu'à maintenant révèlent d'une façon générale que deux optiques différentes se font jour au sein de cette Commission. Il y a d'abord celle selon laquelle le Comité des trente-trois devrait avoir l'occasion de tenter de conclure ses travaux et étudier en détail toutes les propositions relatives au maintien de la paix avant que l'Assemblée générale ne prenne toute décision additionnelle quant au mode d'autorisation et de financement d'éventuelles opérations de maintien de la paix. Enfin, suivant la deuxième optique, il serait tout au moins nécessaire d'en arriver à un certain arrangement provisoire pour que l'Assemblée générale puisse faire face avec plus d'assurance et d'équité aux opérations imprévues de maintien de la paix qui pourraient s'avérer nécessaires dans un avenir rapproché. Tout en réservant sa position quant à la substance de la proposition qui se trouve au paragraphe 4 du dispositif de la résolution portée au document A/SPC/L.121, ma délégation a étudié soigneusement les mérites respectifs des deux optiques suivies par les membres de la Commission politique spéciale au cours des présents débats. L'ayant fait, ma délégation croit qu'à cette vingtième session, au moment où les Nations Unies sont encore en voie de sortir d'une grave crise constitutionnelle et financière, il serait plus sage, étant donné les profondes divergences d'opinion actuelles, de ne pas chercher au cours de cette session à conclure des accords détaillés sur les arrangements qui devraient guider notre action au sujet du financement des opérations futures de maintien de la paix, même sur une base provisoire.